

Délibération du bureau prise par délégation

du 14 septembre 2015

n°5

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Alain GUIMARD

OBJET : Attribution d'une subvention à la MEEF pour l'organisation du Printemps des Métiers 2015

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2013, la Maison de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation du Pays Châtelleraudais organise le Printemps des Métiers.

Cet événement a pour but de faciliter l'orientation professionnelle des jeunes et des adultes, ainsi que l'accès à l'emploi, aux jobs d'été et aux contrats en alternance.

Il contribue à l'orientation et à l'élargissement des représentations professionnelles et, durant deux jours, le public est informé sur les différents métiers ou formations.

Sont également mis à disposition de ce public de la documentation, des vidéos ainsi qu'un espace de recherche d'emploi et CV.

Des informations en continu toute la journée autour des thèmes de l'emploi et des métiers sont délivrées par les exposants et les structures partenaires, autour de 8 espaces métiers et deux espaces d'information.

Des grands thèmes de conférence sont abordés comme l'alternance ou les métiers de l'Industrie.

En 2014, 78 structures étaient présentes et 140 professionnels mobilisés, afin de présenter leurs métiers, savoir-faire, à travers des démonstrations et animations.

Au total, 2250 personnes sont venues au Printemps des Métiers.

En 2015, cette manifestation s'est déroulée les 20 et 21 mars à la salle de l'Angelarde à Châtellerault.

Elle a réuni 2800 visiteurs, 75 structures exposantes et 160 professionnels se sont mobilisés sur cette édition.

En complément de la subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 37 600 € versée par la CAPC, à la MEEF, cette dernière sollicite une subvention de 10 000€ pour l'organisation de l'édition 2015 du printemps des métiers.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa I.1.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU le demande de financement de la MEEF du 1er avril 2015,

CONSIDERANT l'importance de continuer à soutenir le développement de cet événement et au regard des résultats 2014,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 14 septembre 2015

n°5

page 2/2

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 10 000 € à la MEEF pour l'organisation de l'édition 2015 du Printemps des Métiers à la salle de L'Angelarde, conformément au plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Achats	32 414 €	Etat-ligne EDEC	11 000 €
Autres services extérieurs	2 000 €	Etat-ligne Maisons de l'Emploi	4860 €
Charges de personnel	10 686 €	Région	7 000 €
Mise à disposition salle-CAPC	6 000 €	CAPC	10 000 €
		MEEF	5 240 €
		FSE	7 000 €
		Prestations en nature	6 000 €
TOTAL	51 100 €	TOTAL	51 100 €

__ d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la mise en oeuvre de cet événement.

La dépense sera imputée à la ligne budgétaire 523/6574/4510 du budget 2015.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 18/09/2015

Publié au siège de la CAPC, le 17/09/2015

n° 5610

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER